

TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

SOCIALISTE

UNIFIE

PRIX : 70 centimes

N° 262. — 27 NOVEMBRE 1965

La honte du régime

Pages 6 et 7



(Archives - T.S.X)

SOCIALISME OU DEMOCRATIE ?

DEMOCRATIE SOCIALISTE

GILLES MARTINET a eu raison de le souligner ici même, la semaine dernière : les efforts accomplis par le P.S.U. et par tous les militants de la Gauche nouvelle, depuis plusieurs années et plus particulièrement depuis qu'ont été connues les candidatures à l'élection présidentielle, n'ont pas été vains. Il suffit, pour s'en rendre compte, de mesurer le chemin parcouru entre le refus péremptoire de tout programme et de tout dialogue par Gaston Defferre jusqu'aux « 28 propositions concrètes » et au « calendrier », complétant dans une récente conférence de presse « les sept options fondamentales » préalablement définies par François Mitterrand. Si, selon l'expression de ce dernier, nous n'en sommes certes pas encore au stade du programme commun, du moins ne sommes-nous plus les seuls à soutenir que la priorité doit être accordée à un programme élaboré après discussion.

D'autre part, le candidat de l'opposition de Gauche vient d'accepter l'idée d'une confrontation générale et d'une table ronde à laquelle seront conviés les représentants de tous les syndicats. Comment ne nous en réjouissons-nous pas ? Nous retrouvons là un écho des suggestions que nous avons lancées à de multiples reprises, tout en faisant un apport anticipé aux discussions ainsi envisagées : nous avons adressé aux uns et aux autres notre projet de programme, notamment en ce qui concerne les institutions, la politique étrangère, les problèmes économiques et sociaux et l'enseignement.

Entre « les 28 propositions concrètes » de François Mitterrand et les nôtres, il y a des concordances certaines, non seulement dans le vocabulaire (même si l'expression de « seuil de non-retour » n'est pas employée dans le même sens), mais sur le fond : nécessité d'un contre-plan (peu importe que Mitterrand l'appelle un « autre plan »), au sujet de laquelle Le Monde a pu dire qu'il reprenait l'idée du P.S.U., plein emploi, contrairement aux conceptions « barbares » du V^e Plan, si vigoureusement dénoncées par notre camarade Pierre Mendès-France dans sa controverse avec M. Debré à « Europe N° 1 », municipalisation du sol, accroissement des crédits de l'Education nationale, de la recherche et de la santé publique, allongement du tronc commun, laïcité,

abrogation de la loi de 1920 interdisant les informations sur la régulation des naissances, triste héritage du bloc national, renonciation à la force de frappe, symbolisée par l'arrêt des travaux des troisième et quatrième étages de Pierrelatte, retour de la France à la Conférence du Désarmement, non-dissémination des armes nucléaires, signature du pacte de Moscou

par **Edouard DEPREUX**

(nous proposons de l'étendre à tous les armements nucléaires), plan d'aide au Tiers Monde, admission de la Chine Populaire à l'O.N.U., etc.

En somme, il y a accord sur la plupart des points qui ne concernent ni les réformes de structures, ni le dégagement de la politique des blocs. Nous allons poursuivre, avec une énergie accrue, notre campagne donnant une consigne de vote claire pour François Mitterrand et faire connaître le programme « d'alternative socialiste », et non de simple « alternative démocratique », que nous avons soumis et continuerons de soumettre au lendemain du 5 (ou du 19) décembre, en même temps que les principes d'une politique étrangère totalement indépendante du Pacte Atlantique et du Pacte de Varsovie, à toutes les organisations politiques, syndicales, culturelles de la Gauche.

Un programme, en effet, nous ne le répéterons jamais assez, n'est pas un simple catalogue énumérant une série de réformes, aussi désirables soient-elles, mais il doit former un tout cohérent, dire comment il financera ces réformes et comment il les réalisera en dépit des résistances qu'il rencontrera inévitablement sur sa route, procéder à des options et par conséquent à des renoncements, car on ne peut pas tout faire à la fois. Notre contre-plan ne se contente pas de préconiser le retour aux 40 heures, le droit à la retraite à 60 ans, l'élévation du S.M.I.G. à 500 F et de la retraite minima à 250 F par mois, l'augmentation annuelle de 5,5 p. 100 de l'expansion, la réduction des inégalités sociales entre salaires et profits, entre les différents salaires, entre les régions, devant l'instruction, la construction de plus nombreux établissements scolaires et hospitaliers et de logements en majorité destinés à la partie la plus déshéritée de la

population. Nous disons nettement que cela serait chimérique, si on ne s'attaquait pas résolument à un régime fondé sur le profit et sur « la libre entreprise », chère non seulement à M. Pompidou, mais à M. Lecanuet qui, comme ses amis, et la quasi-totalité des soutiens de sa candidature, a voté pour le Plan gaulliste, faute de perspectives foncièrement différentes. Si l'on procède par l'autofinancement aux investissements, on le fait au détriment des travailleurs, dont on n'augmente pas les salaires, et des consommateurs (il n'y a ni diminution des prix, ni amélioration de la qualité) au bénéfice des seuls capitalistes dont le patrimoine s'enrichit. Les investissements se font en fonction du profit et des seuls besoins rentables souvent stimulés artificiellement par la publicité et non de l'intérêt général, le secteur public étant sacrifié. Aussi, notre contre-plan prévoit-il une Banque nationale des Investissements et la prise en main par la collectivité du crédit et des leviers de commande fondamentaux de l'économie actuellement détenus et utilisés par une minorité de privilégiés.

Il fut un temps où l'on pouvait être démocrate sans être socialiste et où le socialisme apparaissait, sinon comme une utopie, du moins comme un idéal lointain. Aujourd'hui, en France, être utopique, c'est rêver de bâtir une démocratie solide qui ne serait pas socialiste. Etre réaliste, c'est, en opposition au néo-capitalisme technocratique, préparer dès maintenant la transition vers la démocratie socialiste.

L'appartenance inconditionnelle au bloc atlantique le permet-elle ? On conviendra que le comportement des socialistes allemands, belges, italiens, anglais, nous oblige à nous poser la question et à la poser à nos partenaires. Elle peut d'ailleurs intéresser les partisans de simples réformes démocratiques qui ont médité sur les événements de Grèce et d'Amérique latine, car, ni à Athènes, ni à Saint-Domingue, il n'était question de réaliser le socialisme et cependant...

Telles sont les réflexions qu'au cours de notre campagne autonome nous soumettons à nos auditeurs, en concentrant bien entendu nos attaques contre les candidats de droite et singulièrement contre le plus représentatif d'entre eux, celui qui, pour sa propagande, a monopolisé l'O.R.T.F. pendant un peu plus de sept ans.

SOUSCRIPTION POUR LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Tous, nous devons nous considérer comme mobilisés pour abattre le gaullisme. Affiches, tracts, dépliants, brochures du P. S. U., meetings. Tout cela coûte cher.

Il faut aider le Parti, vers les 50.000 fr.

Louise Lemée, 81, rue Mademoiselle, Paris-15^e. C.C.P. Paris 464.125

**Plus que jamais,
aidez le P.S.U. !**

Mon appel a été entendu par de nombreux amis et sympathisants. Chaque courrier nous donne des sujets de satisfaction.

Des lettres, émanant de camarades dont les ressources sont modestes, ne sont pas les moins émouvantes. Le chiffre de 50.000 F (5 millions d'anciens francs) n'est pas encore atteint. Aussi, cet appel se veut-il particulièrement pressant.

Répandez partout des listes de souscriptions. Versez vous-mêmes une obole proportionnée à vos possibilités. Envoyez le tout à l'ordre de Louise Lemée.

Le P.S.U. fait actuellement un effort considérable et rencontre une large audience. Il a besoin de vous pour continuer.

Merci à tous.

Edouard Depreux.

Le planning familial et l'élection

Berthe Fouchère.

Le problème est donc de nouveau posé, et avec une ampleur accrue, devant l'opinion publique : le candidat de la gauche à la présidence de la République, après avoir déclaré que, s'il était élu, il ferait abroger la loi du 30 juillet 1920, a joint les actes à la parole en déposant à l'Assemblée nationale une proposition de loi réclamant l'abrogation de la loi.

La presse en a abondamment parlé, la radio y a consacré des commentaires, des enquêtes sont organisées... à droite, à gauche. Et le pouvoir lui-même s'est cru obligé — car les femmes voteront le 5 décembre — de se pencher sur le problème.

Quoi qu'en pense Mme de Hauteclouque et autres « bien-pensants », il n'est pas indigne d'un candidat à la présidence de la République de se préoccuper d'un problème qui concerne des millions de femmes, des millions de couples, des millions d'enfants.

Or, un million d'avortements par an, des centaines de milliers de femmes obsédées par la crainte de maternités indésirées, d'innombrables foyers désunis, des enfants malheureux qui s'entassent dans des logements trop petits et sans confort, et les tragédies familiales en résultant : tout cela ne constitue donc pas un drame national ?

Quant à l'intention du gouvernement de chercher une solution au problème, elle se concrétise dans la

décision du ministre de la Santé publique de constituer la commission dont on connaît le but, et qui n'est, en réalité, qu'une mesure dilatoire destinée à masquer l'hostilité du pouvoir au contrôle des naissances.

Cette hostilité s'était déjà manifestée à l'occasion de la discussion du V^e Plan lorsque le Premier ministre avait répondu à M. Michel Debré, qui l'avait interpellé sur la question agricole, que « le gouvernement n'était pas plus disposé, en la matière agricole que sur le plan de la natalité, à faire du malthusianisme ».

D'autre part, en prélude aux travaux de la « commission sur le contrôle des naissances », M. Marcellin, ministre de la Santé publique et de la Population, a rappelé que tout devait être mis en œuvre pour accentuer le rajeunissement démographique. Et, par lettre du 5 novembre dernier, adressée au directeur de l'Institut national des études démographiques, M. Marcellin indiquait que, pour ses services, « le problème ne se posait pas seulement sur le plan strictement médical et scientifique ». Cela signifie qu'il ne faut prendre aucune mesure susceptible de ralentir le développement de la natalité en France.

« Croissez et multipliez... » Il ne s'agit plus d'une prescription de l'Evangile, mais de l'impératif d'un gouvernement aux ordres du patronat dont l'existence d'une armée de chômeurs fait partie des perspectives.

Les femmes sont trop averties pour ne pas être persuadées que de la fin du régime gaulliste dépend le droit, pour elles, de la « maternité consentie ».

O. R. T. F. et objectivité

Et voilà, la campagne est commencée. Aussitôt, le téléspectateur se sent pris de vertige, il avait l'habitude, récente mais déjà tenace, du cauteleux Benedetti dans son rôle de faire valoir les hommes du pouvoir qu'il « interroge » régulièrement. Et puis, soudain, voici le non moins habile T.V., à la voix de bronze, qui vient jouer le Zorro des plus de 40 ans et le messie des moins de 20 : il a tellement à dire sur ce régime qu'on ne parvient pas à le croire : ce n'est plus un avocat mais un accusateur public. Peut-être le verrons-nous comme un homme politique. Nous en doutons...

Mais enfin, ce qui importe, en réalité, c'est que le citoyen se soit rendu compte que de Gaulle était loin de faire l'unanimité.

Il sait, désormais, qu'il ne sera plus le seul à ne pas voter de Gaulle le 5 décembre.

Et de cela, les gaullistes commencent à en être conscients ; pensez

donc, 5 contre 1, c'est un rapport qui intéresse les amateurs du tiercé hebdomadaire. Le danger est là. Aussi ne sera-t-il pas surprenant de voir et d'entendre un ministre « autosatisfait » parler de la stabilité qui permet tous les espoirs.

Déjà, Giscard d'Estaing a fait son numéro. Radio-Monte-Carlo organisait également, ce dernier dimanche, un débat consacré à la politique étrangère du gouvernement auquel participaient les gaullistes de « gauche » Debi-Bridel et Capitant, le commis-voyageur du général, Edgar Faure, et André Philip pour l'opposition.

Bon poids, bonne mesure... Il est vrai que l'Etat détient la majorité des actions de Radio-Monte-Carlo par l'intermédiaire de la Sofirad. Mais, au fait, qui dirige la Sofirad ? Tout simplement M. Lefranc, qui est, d'autre part, chargé de la coordination de la campagne en faveur du général.

Les syndicats et l'élection

En dehors de la C.G.T., les syndicats ne donnent pas la consigne de voter pour l'un des candidats à la présidence de la République nommé désigné.

Cependant, après la C.F.D.T., F.O. et la F.E.N. invitent les travailleurs

à manifester, à l'occasion de l'élection, leur opposition à la politique gouvernementale. Pour les deux dernières organisations, il est clair qu'il s'agit là d'un encouragement à voter pour François Mitterrand.

C'est ainsi que la Fédération de l'Education nationale appelle les personnels de ce service public à « mettre leur acte individuel de citoyen en conformité avec leur aspiration de syndiqué à un changement fondamental de la politique économique, culturelle et sociale actuelle du pouvoir ».

De son côté, le comité confédéral de F.O., réuni à Limoges, a adopté — non sans quelque opposition — une résolution déclarant « faire confiance aux adhérents des syndicats Force Ouvrière pour que, le jour venu, en tant que citoyens, ils agissent en conformité avec les conceptions, les buts et les positions nettement affirmées par la confédération ».

Avant le C.C.N., les fonctionnaires F.O. à l'assemblée de la salle des Horticulteurs et les cheminots lors de leur récent conseil national, avaient demandé à leurs adhérents, « dans l'exercice de leurs droits de citoyen, à ne pas être en contradiction avec leurs propres intérêts professionnels et sociaux ».

Poujade soutient Lecanuet



Pourquoi pas Antier ?

La semaine passée, Harris Puisais a montré en quoi le sénateur Lecanuet était bien un candidat de la droite conservatrice.

Sans doute sa jeunesse lui donne-t-elle un tempérament qui tranche heureusement avec la froideur de M. Marcellin ; sans doute son sourire de garçon de bonne famille passe mieux l'écran que la suffisance un peu canaille de M. T.-V. ; il n'en reste pas moins vrai que Jean Lecanuet demeure solide du M.R.P. dont il était le président. On se souvient encore de la scandaleuse attitude de ce parti durant toute la IV^e République, dans tous les problèmes de la décolonisation. Jean Lecanuet n'était pas un irresponsable lorsqu'il soutenait la politique de Bidault en Indochine ou lorsqu'il combattait, avec un acharnement féroce, le gouvernement Mendès-France.

Où, Lecanuet est un homme de droite et en se réjouissant du désistement en sa faveur de Paul Antier, récemment investi par la convention poujadiste, il a démontré que ses choix politiques ne pouvaient que convenir aux amis du papetier de Saint-Céré.

Le vrai débat

D'un côté, le bon comptable, dont la mission consiste à se servir des statistiques pour chanter les louanges de la stabilité. De l'autre, l'homme d'Etat, qui réclame qu'une politique ait une signification et qui demande des comptes sur les sept années de stabilité.

A quoi sert, au fond, cette fameuse stabilité tant vantée ? Tel fut le propos, sur les ondes d'Europe n° 1, de Pierre Mendès-France face à Michel Debré. Pendant près de deux heures, un vif débat consacré aux problèmes économiques opposa, on s'en doute, l'auteur de la République moderne à l'inconditionnel de l'U.N.R.

Sans doute, une controverse de ce genre est périlleuse lorsque l'un des antagonistes, en l'occurrence Debré, veut seulement faire la preuve des carences de la IV^e République.

Sans doute, ne se rappelait-il plus la courageuse lutte de P. Mendès-France contre toutes les facilités utilisées par les gouvernements successifs d'alors.

Faut-il faire souvenir à Debré, si susceptible lorsqu'il s'agit de stabilité monétaire, que dès 1945 ce fut de Gaulle qui développa les tendances

inflationnistes de l'économie française en choisissant les remèdes aussi indolores qu'inefficaces que René Pleven proposait contre les mesures d'austérité souhaitées par P. M.-F. pour remettre en route les circuits de production ?

C'est ce que Debré appelle, sans ironie, le goût de l'inflation chez les Français !

Mais que penser des mesures anti-inflationnistes défendues par l'ancien premier ministre de de Gaulle ?

Non content de ne pas parvenir à un taux de progression aussi élevé que chez nos voisins européens, Michel Debré défend les « procédés barbares qui brisent l'expansion, détruisent les investissements, renforcent les structures dépassées, développent les inégalités criantes entre les citoyens, montrant ainsi le visage réactionnaire d'une politique qui appauvrit le pays ».

Ce sont ces termes que Debré a qualifiés de « morceau de bravoure ».

Si avoir le courage et la lucidité de dénoncer une politique provoquant le chômage de 600.000 citoyens est un « morceau de bravoure », alors Debré ne peut se sentir à l'aise que parmi les pleutres.

Rhodésie : l'escalade jusqu'où ?

Claude Glayman.

Le 11 novembre 1965, par la déclaration unilatérale d'indépendance des Blancs, l'affaire rhodésienne a franchi une nouvelle étape. Si les colons réussissent dans leur entreprise, ce sera une prime au renforcement ségrégationniste dans toute cette région de l'Afrique ; un échec signifierait, au contraire, un recul et un avertissement. A l'heure actuelle, il est impossible de se prononcer. Retenons l'essentiel des prises de position des divers intéressés :

● Pour la Grande-Bretagne, dont toute la politique coloniale contenait en germe la décision des Blancs, il s'agissait surtout de se faire admettre comme seul interlocuteur responsable face à la sécession de sa colonie et, par conséquent, de n'être pas contrainte d'intervenir militairement.

● Pour le gouvernement de Ian Smith, il importait d'éviter un blocus, des sanctions qui puissent effectivement conduire à remettre en cause une décision dont on avait sans doute de bonnes raisons de croire qu'elle pourrait être appliquée. Au-delà de problèmes de procédure et de quelques mesures de précaution économiques, Salisbury ne se voit obligée à rien d'autre. L'unité « nationale » autour de Ian Smith ne paraît pas connaître de notes très discordantes, ni dans une direction libérale, ni dans une direction plus ultra.

● A l'O.N.U., au Conseil de Sécurité, le groupe afro-asiatique a dû reculer ; aux mesures d'ordre militaire contenues dans un premier projet ont succédé des injonctions plus vagues émanant de pays latino-américains. Néanmoins, l'embargo des produits pétroliers a été décidé.

● Enfin, quelle a été et quelle sera la réaction des Africains ? Répercussions, notamment, dans les centres ouvriers de Rhodésie (Bulawayo), dont il est difficile de connaître l'ampleur, forcément entravée par la division du mouvement nationaliste. Par contre, il n'est pas impossible d'envisager une réaction militaire de la part de l'O.U.A. Un plan secret, tenant compte de l'affaire du Congo et de ses enseignements, existe. Jugera-t-on nécessaire, face à la carence de la Grande-Bretagne, de le mettre en application ? C'est, en définitive, la question essentielle ! Au défi raciste de 220.000 Blancs, les gouvernements africains, qui n'ont pas connu, ces temps derniers, beaucoup de succès, peuvent répondre. Ils en ont les moyens et cela amènerait les autres puissances à réfléchir. La Rhodésie peut favoriser le rapprochement africain et constituer un coup d'arrêt au reflux actuel ; à l'inverse, elle peut creuser un peu plus les divergences et les contradictions de l'Afrique. Pour l'immédiat, tel est le sens principal de l'escalade rhodésienne. L'importance de l'escalade en dépend également.

VIOLENCES A MONTPELLIER

Le 16 novembre à 23 heures le siège du P.S.U. de Montpellier a été l'objet d'une agression : alors qu'un militant s'y trouvait seul, pendant que les autres distribuaient des tracts et collaient des affiches, 5 ou 6 fascistes de la F.E.N. ont fait irruption dans le local, frappé le camarade qui travaillait et saccagé la pièce et le matériel. Une plainte a été déposée.

Le meeting au Pavillon Populaire, avec Serge Mallet, a été l'occasion pour les démocrates de la ville de manifester leur opposition à ces méthodes et leur volonté de défendre le droit à l'expression des organisations populaires.

Santé publique : le bluff gouvernemental

Dr Court.

En juin 1964, s'était tenu à Paris un premier colloque sur l'hospitalisation publique, dont nous avions largement rendu compte à l'époque. Un second colloque s'est déroulé dans les mêmes conditions, les 6 et 7 novembre derniers, sous la présidence du professeur Milliez ; comme le premier, il réunissait des personnalités du monde médical, des représentants des syndicats hospitaliers, y compris des cadres et des directeurs (C.G.T., F.O., C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.C., Autonomes), des administrateurs de la Sécurité sociale, des élus de tendances diverses, des représentants de Fédérations de malades.

Hélas ! depuis un an et demi, malgré un certain nombre de réalisations-pilotes, montées en épingle par la propagande officielle, la situation d'ensemble reste toujours désastreuse !

La France ne compte que 78.000 infirmières diplômées d'Etat, alors que la situation actuelle en exigerait 200.000, soit en moyenne une pour 225 habitants (le département français le mieux pourvu — sans qu'il y ait pléthore — est celui de l'Isère avec une infirmière pour 330 habitants).

Certains services hospitaliers ont dû être fermés ou n'ont pu s'ouvrir

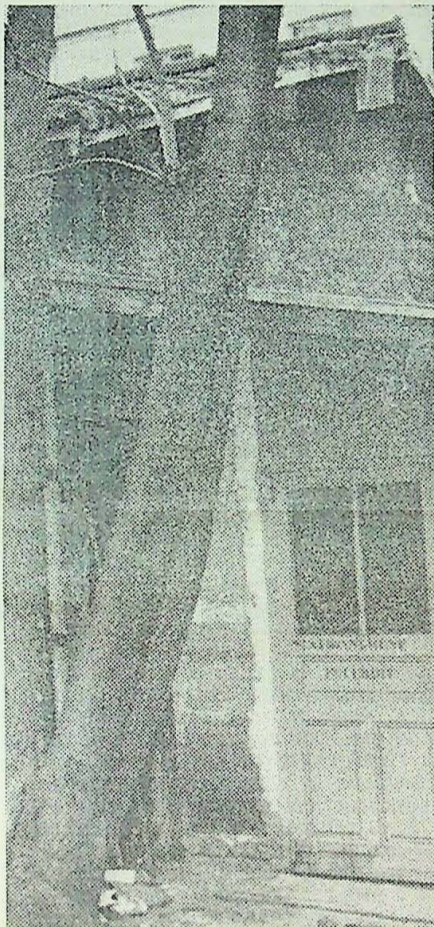
Nécessaire réorganisation du service médical de garde parisien

L'attention de MM. David Weill et Claude Bourdet, conseillers municipaux, a été attirée sur les inconvénients qui peuvent résulter de l'organisation actuelle du service médical de garde à Paris. Lorsqu'une personne doit faire appel la nuit à un médecin, elle peut s'adresser au commissariat de son quartier qui lui propose un médecin du Service d'hygiène de la Préfecture de police. Celui-ci se rend au domicile du malade dans une voiture de la Préfecture en emportant une boîte de médicaments dont la liste est établie par les soins de l'Administration et dont le contenu est des plus périmés. Il n'a pas le droit de faire d'ordonnance et, si l'hospitalisation ne s'impose pas, il est réduit à donner un sédatif pour permettre au malade d'attendre le jour et la visite de son médecin traitant. Outre les insuffisances d'un tel dispositif, il convient de signaler que ce service est méconnu du grand public. Avant de s'adresser à lui bien des familles s'efforcent, par téléphone, d'alerter un certain nombre de médecins, d'où une perte de temps et des angoisses qu'il conviendrait d'éviter.

C'est pourquoi les conseillers municipaux P.S.U. demandent que soit réorganisé ce service à Paris. En effet, on peut concevoir un service de garde à l'image de ceux qui existent dans les communes de banlieue (avec tour de garde des médecins). L'ensemble de ces services pourrait être relié à un secrétariat médico-administratif disposant d'un numéro spécial de téléphone, connu du public, susceptible d'enregistrer les appels et de les répercuter sur les médecins dont la disponibilité est prévue.

faute de personnel. Le nombre de démissions d'infirmières qualifiées reste très important. Au bout de trois ans de service, 40 % d'entre elles passent dans le secteur privé. Des accidents, des erreurs graves se produisent de plus en plus souvent, les séjours hospitaliers sont anormalement prolongés faute de personnel de toutes catégories. Des malades agonisent dans les couloirs faute de place.

Et, cependant, bien qu'il meure certainement des malades qu'on aurait pu sauver, c'est encore dans les hôpitaux publics que l'on reçoit les soins les plus efficaces ; mais au prix de quel inconfort pour les malades, au prix de quel surmenage pour le personnel — celui qui ne démissionne pas, mais qui paie, selon les statistiques, un lourd tribut à la maladie. Il est d'ailleurs paradoxal et scandaleux de noter qu'à l'Assistance publique de Paris, qui emploie 40.000 personnes, il n'existe pas de véritable médecine du travail.



(Photo Kagan.)

Dans un hôpital parisien : baraque-ment hébergeant l'animalerie des laboratoires d'études sur le cancer et la tuberculose.

Le manque de locaux modernes et rationnels s'explique aisément par les insuffisances du financement prévu dans le domaine de l'équipement sanitaire et social par les III^e et IV^e Plans. Encore faut-il savoir que l'exécution du IV^e Plan a pris un retard considérable dans certains secteurs particuliers, tels que la construction de maisons de retraite, de logements et de foyers pour les vieillards, ainsi que de foyers-restaurants.

Pour le V^e Plan, les besoins définis par la commission préparatoire étaient évalués à 55,7 milliards. Or, le gouvernement n'accorde que 12,9 milliards ! (Le chiffre de 11 milliards étant fixé comme strict minimum, au-dessous duquel la situation ne peut que se dégrader rapidement).

Ajoutons qu'au cours du récent débat à l'Assemblée nationale sur le



(Photo Kagan.)

Dans un hôpital parisien : consultation « logée » — faute d'autres locaux — à proximité immédiate de la morgue ; les consultants doivent contourner les convois funéraires.

budget de la Santé publique pour 1966, M. Marcellin, ministre de la Santé publique, a été prodigue de promesses et de témoignages d'auto-satisfaction. Il faut lui donner acte que ce budget est passé de 2,2 % à 2,7 % du budget de l'Etat ; mais si l'on veut bien entrer dans les détails, on peut relever :

1^o) Que la progression impressionnante (23,5 %) des dépenses de fonctionnement est due uniquement... à une mutation de personnel des anciennes Directions départementales de la Santé et de la Population et de toute l'Hygiène scolaire au ministère de la Santé, sans que le nombre total de ces fonctionnaires augmente d'un seul !

2^o) Dans le domaine de la réadaptation, les crédits des ateliers protégés ont augmenté de 37 % et ceux de l'enfance inadaptée de 33 % ; mais... les besoins sont immenses et presque tout est à créer !

3^o) En ce qui concerne les autorisations de programmes destinés à l'équipement sanitaire et social, ils passent en 1966 à 557 millions, contre 519 millions en 1965.

Oui... mais ce chiffre de 557 millions ne représente que la moitié de la part de l'Etat pour le financement des travaux prévus pour la première année du V^e Plan — c'est-à-dire, précisément, 1966. Ce retard sera-t-il rattrapé dans tous les chapitres les années suivantes ? Nous basant sur les critiques pertinentes du Conseil économique et social sur l'exécution du IV^e Plan, nous permettons d'en douter fortement (1).

Nous avons vu que le chiffre de 12,9 milliards accordés au titre du V^e Plan à l'équipement sanitaire et social est à peine supérieur au minimum nécessaire pour éviter la dégradation de ce qui existe.

De plus, nous doutons de l'exécution même du V^e Plan.

En réalité, nous avons de bonnes raisons de penser que M. Marcellin, ministre de la Santé, veut favoriser le développement du secteur privé (cliniques et pseudo-cabinets de groupe, financés par des capitaux privés ou bancaires). Nous précisons bien : « secteur privé commercial », car il existe un secteur privé à buts non lucratifs.

Il se développe d'ailleurs actuellement une offensive parallèle du Conseil national du Patronat français visant à « réformer » la Sécurité sociale et à transférer une partie de ses responsabilités aux assurances privées et aux mutuelles, sous prétexte de stimuler l'esprit d'initiative des travailleurs.

De même, nous connaissons l'em-prise grandissante des laboratoires de

produits pharmaceutiques sur l'information médicale et sur l'enseignement de la médecine à la Faculté (au même titre que la collaboration Université-Industrie dénoncée dans le dernier numéro de *Tribune Socialiste*).

Union des professions sanitaires et des usagers

Le problème de l'équipement sanitaire et social et, d'une manière plus générale, de la Santé publique ne trouvera de solution que si l'opinion publique s'en saisit et prouve par son intervention le prix qu'elle y attache.

La méthode de l'étude et de l'action communes de toutes les professions hospitalières et des usagers appliquée au Comité national de l'Hospitalisation (2), ainsi qu'au cours des deux colloques successifs a prouvé sa fécondité. Il a été, en effet, publié par le deuxième colloque un « Cahier des charges », lequel, complétant les travaux du premier colloque, constitue maintenant un véritable *contre-plan hospitalier*, notamment dans le domaine de l'organisation du travail.

— Dans les départements, un certain nombre d'initiatives, trop peu nombreuses jusqu'à présent, ont permis la tenue de colloques départementaux.

— A l'hôpital Lariboisière de Paris, un Comité de défense de l'hôpital, au moyen d'enquêtes par questionnaires, de réunions de travail, d'une assemblée publique, de la publication d'un Livre blanc a permis la mobilisation de l'ensemble du personnel (syndiqué ou non), du Syndicat des chefs de clinique, des internes et des externes.

— Enfin il a été décidé d'organiser une *Semaine nationale de l'hospitalisation publique*, du 14 au 20 février 1966. Au cours de cette Semaine, des contacts seront pris avec la population pour l'informer et examiner avec elle les moyens à mettre en œuvre pour mieux garantir la sécurité des malades, la qualité des soins et du séjour.

Nous invitons nos lecteurs et nos amis du secteur hospitalier, militants d'organisations de malades ou familiales, élus locaux et sociaux à prendre, dès maintenant, des initiatives pour assurer le succès de cette Semaine dans leur commune ou dans leur région.

(1) Dans le dernier numéro de *Tribune Socialiste*, l'article d'Isambert montrait comment les mêmes craintes existaient dans le domaine de la Recherche scientifique puisque le budget de 1966 ne prévoit que la réalisation d'un huitième du Plan de cinq ans.

(2) Comité national de l'Hospitalisation publique : 23, rue du Louvre, Paris (1^{er}).



(Archives - T. S.)

Dans un laboratoire de l'industrie pharmaceutique : le médicament se vend bien, l'animalerie est confortablement installée.

LE LOGEMENT

Une honte nationale

Pierre Fouey et Stéphane Pilliet.

A première vue, la sécheresse des chiffres rassure ; 16 millions de logements doivent suffire aux 48 millions d'habitants de l'hexagone. La France actuelle échappe-t-elle donc à la pénurie que beaucoup de pays enregistrent dans le domaine de l'habitat ?

Il n'en est rien ; il n'est pas besoin d'enquête approfondie pour s'apercevoir que les besoins en logements demeurent insatisfaits dans la majeure partie des cas et que les retards accumulés depuis la fin de la guerre ne pourront être rattrapés

sans un transfert de priorité dans les choix gouvernementaux.

Dire « force de frappe ou logements » n'est pas démagogique ; c'est un choix à effectuer ; c'est une option politique qui doit lier les forces de progrès.

Certes, rien n'est simple aujourd'hui ; il est évident que cette alternative suppose un cadre plus vaste englobant entre autres des réformes importantes de l'aménagement foncier et de l'urbanisme.

L'enquête dont nous commençons la publication aujourd'hui n'a d'autre but que celui de faire le point. Le lecteur aura tout intérêt, pour tirer les conclusions, à lire le remarquable livre de notre confrère Gilbert Mathieu, du « Monde », que les Editions du Seuil viennent de publier sous le titre : « Peut-on loger les Français ? »

500.000 d'entre eux n'habitent pas de véritables logements mais vivent à l'hôtel, dans des pièces isolées ou des baraquements. Le nombre de personnes par pièce est alors supérieur à l'unité, alors qu'il n'atteint pas 0,9 en Allemagne fédérale et 0,7 aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. Quant au patrimoine existant, le cinquième a plus de vingt-cinq ans d'âge, et la moitié plus de 50 ans. A la campagne, plus de la moitié des immeubles sont au moins centenaires. La grande majorité de l'habitat français n'est donc pas encore adaptée aux conditions de la vie moderne.

II. — Causes de la crise du logement

Les causes de cette crise du logement sont fort diverses et certaines d'entre elles se sont également manifestées dans d'autres pays.

Les destructions de la guerre

Pour ne parler que de la seconde, 450.000 logements ont été totalement détruits, et près de deux millions partiellement endommagés. La loi française sur la réparation des dommages de guerre prévoit leur prise en charge intégrale par la collectivité ; mais elle n'a pu effacer totalement les conséquences de ces destructions ; compte tenu de la vétusté de certains logements totalement détruits, les créances des sinistrés ont été calculées et remboursées sur des bases notoirement insuffisantes pour la construction de locaux neufs. D'autre part, la reconstruction ne pouvant s'opérer aussi rapidement qu'il eût été souhaitable, la hausse des prix aggravait encore la distorsion existant entre les indemnités versées et le coût réel des travaux.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que 380.000 logements seulement aient pu être reconstruits avec les dommages de guerre. Mais surtout, pendant trois ans, de 1945 à 1947, l'industrie du bâtiment, dont le potentiel avait été diminué pendant la guerre, a dû consacrer l'intégralité de ses activités aux réparations et aux reconstructions ; la construction proprement dite n'a pu être relancée qu'en 1948, après neuf années d'interruption ; et pendant les dix années qui ont suivi, une part progressivement décroissante mais non négligeable des logements bâtis l'ont été au titre de la reconstruction, ce qui ne procurait pas les logements nouveaux qu'exigeait la croissance démographique.

L'évolution démographique

Elle se traduit également, dans le domaine du logement, par des besoins accrus. On se bornera à rappeler ici que l'excédent des naissances par rapport aux décès et des immigrations par rapport aux émigrations a eu pour conséquence une augmentation moyenne annuelle d'un demi-million d'habitants depuis 1946, et qu'à lui seul ce phénomène impose, à court ou à moyen terme, la construction d'environ 125.000 logements par an. De plus, ce sont actuellement les classes d'âge les moins nombreuses de la population qui parviennent à l'âge de nuptialité ; avant 1970 y parviendront au contraire les classes les plus nombreuses, celles qui ont compté 800.000 naissances par an contre 600.000 auparavant, ce qui provoquera prochainement une forte augmentation des demandes de logements formulées par les jeunes ménages. Les migrations internes et l'urbanisation sans cesse croissante contribuent elles aussi à l'augmentation des besoins.

Une industrie vétuste

L'arrêt total de l'activité de l'industrie du bâtiment pendant les cinq années de la guerre avait lui-même succédé à une période pendant laquelle cette industrie avait connu une récession due à la stagnation des loyers et à la faible incitation étatique. Il n'est donc pas étonnant que dans de telles conditions cette industrie n'ait pas pu moderniser ses structures. En 1950, l'on comptait en France plus de 100.000 entreprises de bâtiment, toutes artisanales, à l'exception de quelques centaines, et de ce fait incapables d'assurer la charge de chantiers

importants qui requièrent un nombreux personnel et un outillage moderne.

Le blocage des loyers

La politique de blocage des loyers, mesure de circonstance adoptée au début de la guerre de 1914, n'a jamais été totalement abolie. Continuellement reconduite, avec plus ou moins de rigueur, entre les deux dernières guerres, elle a conduit à décourager, à partir de 1935 environ, les investissements de capitaux privés dans le logement. A cette époque, les conséquences d'une telle politique n'étaient pas faciles à déceler, puisque ce n'est qu'en 1945, à la fin de la seconde guerre mondiale, que la pénurie a commencé de se faire sentir — d'une manière brutale, il est vrai. Et pourtant, le blocage a produit en France des effets comparables à ceux qui ont pu être constatés dans d'autres pays : le patrimoine immobilier a cessé d'être augmenté, ou même renouvelé et entretenu.

En fait, cette politique est la conséquence des choix effectués, dès après la Libération, par le gouvernement de Gaulle, qui ne sut pas maîtriser l'inflation continue. Alors qu'il eût fallu freiner autoritairement la consommation afin de permettre à la production de rattraper son retard et de répondre à la demande accrue, on préféra suivre René Plevin. Résultat : l'effort d'équipement fut sacrifié au profit de la consommation individuelle. La hausse des prix constante qui s'ensuivit, limitant la croissance du pouvoir d'achat des salariés, les gouvernements successifs furent, naturellement, conduits à bloquer quelques prix dont ceux des loyers.

Actuellement encore, il subsiste des survivances de cette politique, tant il est vrai qu'il n'est pas possible de rompre soudainement avec des pratiques qui ont pendant longtemps conditionné la structure des budgets familiaux. Seuls sont libres les loyers des logements construits après 1945 ; pour les autres, la libération n'intervient que progressivement soit par agglomérations (en fonction de la situation locale), soit par catégories (le blocage est progressivement abandonné pour les logements les plus luxueux), soit encore à la faveur des mutations de locataires. Simultanément, une hausse progressive des loyers contrôlés a lieu chaque année.

Des besoins accrus

Enfin, l'évolution générale des conditions d'existence et l'amélioration progressive du niveau de vie ont entraîné un développement des exigences en matière d'habitat. On se résigne de plus en plus malaisément à accepter des logements trop étroits ou trop vétustes. Cette réaction, saine en soi, intervient toutefois en période de pénurie.

III. — Les moyens mis en œuvre pour remédier au manque de logements

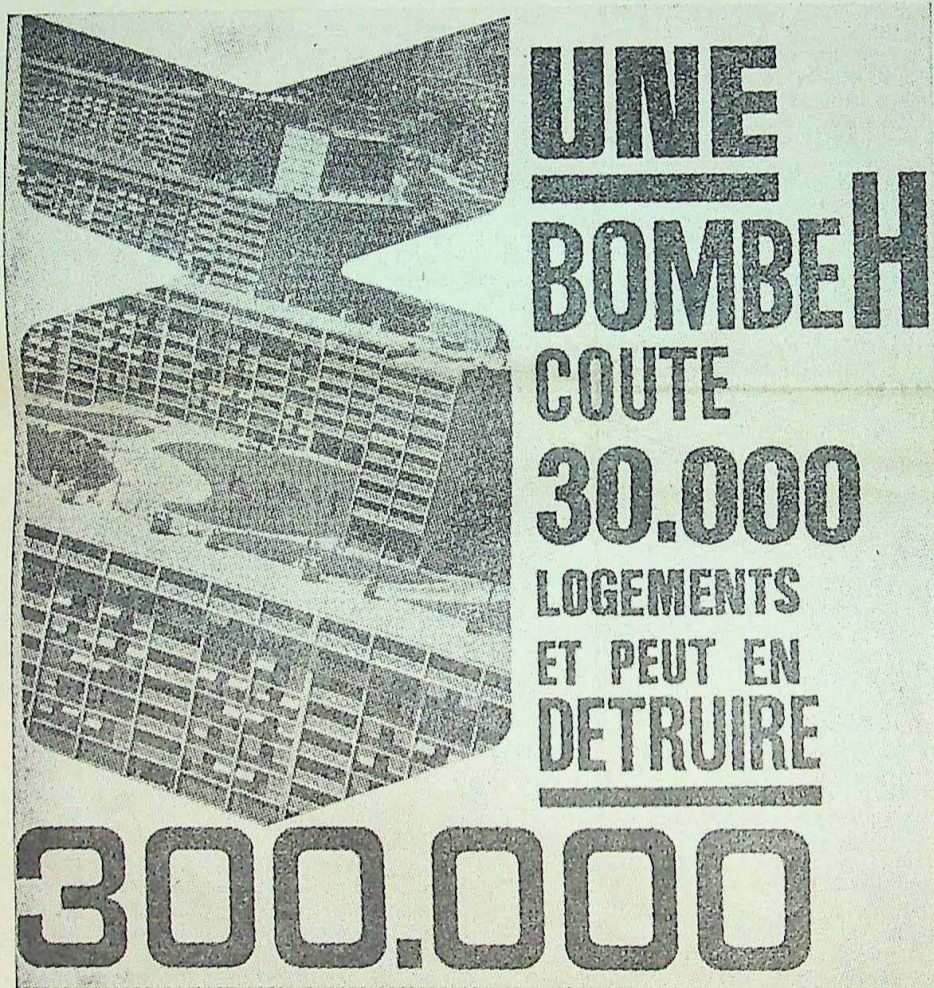
Les dommages de guerre

En ce qui concerne les destructions de la guerre, les indemnisations des sinistrés ont été prises en charge par le budget de l'Etat. S'agissant d'une réparation intégrale des dommages, aucune condition restrictive n'a été imposée du fait de la situation de fortune des bénéficiaires. La reconstruction est maintenant achevée.

Nous avons eu l'occasion de voir les limites exactes de la reconstruction qui, en fait, n'a pas permis d'atteindre le nombre de logements existants avant les hostilités.

La lente modernisation de l'industrie du bâtiment

La modernisation de l'industrie du bâtiment a été en partie un phénomène spontané, la profession s'étant elle-même adaptée à partir de 1950 à une conjoncture d'expansion qui était toute nouvelle pour elle. Sans que les entreprises artisanales aient disparu, surtout pour les travaux de second œuvre, les unités importantes, dotées d'un matériel moderne, ont fait leur apparition. Des procédés de préfabrication lourde ont été mis au point ;



L'IMPORTANCE de la crise, ses causes et les moyens employés pour la résoudre, tels seront les points successivement examinés dans cette enquête.

I. — Importance de la crise du logement en France

La notion de crise du logement, difficile à définir, conduit à des interprétations différentes et à des polémiques de spécialistes dont les citoyens font les frais.

Cette notion fait appel d'abord à des appréciations largement subjectives. S'il est certain que les familles ne disposant d'aucun habitat, ou même celles qui sont contraintes à vivre en cohabitation, ont besoin d'un logement, ce besoin apparaît moins immédiat dès lors qu'il se traduit par la simple recherche d'un local plus moderne ou plus vaste que celui dont on dispose déjà, ou lorsque des personnes majeures non mariées s'efforcent de trouver un logement distinct de celui de leurs parents.

D'où la nécessité de définir ce qu'on entend exactement par « besoin » ; et cette définition devrait même être adoptée à l'échelon international afin de permettre des comparaisons valables entre les expériences des différents pays.

Dans certains d'entre eux, l'acceptation en est très restrictive ; l'on

se contente de comparer le nombre des ménages avec celui des logements existants, et de prendre en compte le solde éventuellement négatif. Au contraire — à notre avis — la notion de besoin doit être entendue d'une manière beaucoup plus large ; il faut prendre soin de déduire du nombre des logements existants ceux que leur vétusté ou des conditions d'urbanisme condamnent à disparaître dans un proche avenir, ceux que les modifications des conditions de vie amènent à n'être plus occupés en dépit de leur état satisfaisant (il s'agit essentiellement des logements ruraux), et ceux qui constituent des résidences secondaires ; de même, des normes de peuplement maximum sont à élaborer, conduisant ainsi à identifier des situations de surpeuplement auxquelles il convient de mettre un terme ; enfin, l'évolution du nombre des ménages ainsi que les migrations intérieures font l'objet de prévisions qui se traduisent à moyen terme par des besoins nouveaux.

C'est avec la plus extrême prudence que doivent être interprétées les estimations relatives à la crise du logement et à la date à laquelle elle sera réputée surmontée.

Ce qui précède explique pourquoi les 15,5 millions de ménages français éprouvent des difficultés à se loger dans les 16 millions de logements dont ils disposent globalement ; environ

leur valeur est internationalement reconnue, puisqu'ils sont employés dans de nombreux pays étrangers, notamment au Royaume-Uni, en Allemagne fédérale, en Union soviétique et même en Italie, patrie traditionnelle des bâtisseurs.

Mais pour hâter une évolution qui réclame d'être traitée en profondeur il s'agit de développer les centres de formation professionnelle des adultes, destinés à donner une spécialisation à des ouvriers non spécialisés, ou à permettre leur reconversion, grâce à des stages rémunérés.

Une aide directe bien timide

En matière de loyers, on a déjà indiqué que des mesures avaient été prises en vue de leur libération partielle, des hausses progressives étant pratiquées pour ceux qui demeurent contrôlés. Pour que les budgets familiaux puissent en supporter les conséquences, deux dispositions ont été adoptées. La première, en vigueur depuis quinze ans, consiste en l'attribution d'une *allocation de logement* par les caisses chargées d'assurer le service des prestations familiales. La seconde instaurée, il y a trois ans, est l'*allocation de loyer*, qui à la différence de la précédente, est une prestation d'aide sociale, financée à ce titre par l'impôt ; elle est destinée aux économiquement faibles non assurés sociaux que leur situation familiale exclut du bénéfice de l'allocation de logement ; elle consiste en la prise en charge partielle du coût du loyer, dans la limite d'un plafond.

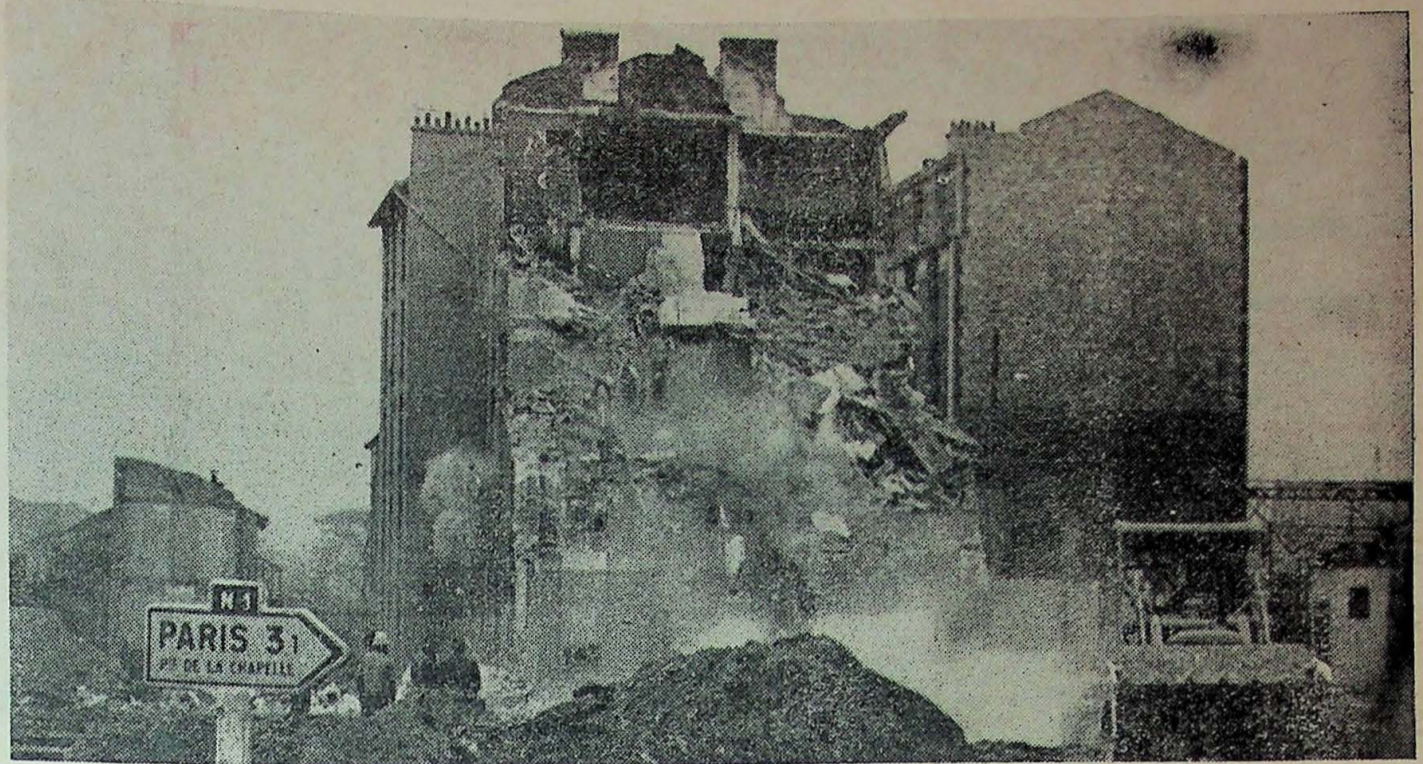
Un problème essentiel : le financement de la construction

Compte tenu de la situation du marché des capitaux depuis vingt ans, l'Etat a essayé, tant bien que mal, de tenir la place qui est la sienne dans ce domaine. Son intervention s'exerce essentiellement sous deux formes, les prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré, et les primes et prêts à moyen ou long terme ; aujourd'hui, l'Etat s'efforce d'orienter vers la construction l'épargne privée, c'est-à-dire, en fait, les organismes qui détiennent cette épargne : les banques.

1) Les H.L.M.

Les organismes d'habitations à loyer modéré, ou H.L.M., dont l'origine remonte à la fin du siècle dernier, sont des institutions spécialisées destinées à procurer des logements aux familles à revenu modeste. Ils devaient constituer la pièce maîtresse du système français en matière d'aide au logement social. Leur financement est assuré, en majeure partie, par des prêts à taux réduit de l'Etat, et dans une plus faible proportion, grâce à des emprunts contractés auprès des caisses d'épargne et bonifiés par l'Etat.

On distingue quatre catégories d'organismes. Les offices publics construisent des logements locatifs. Les sociétés anonymes ont une mission analogue à celle des offices publics mais jouissent d'un statut privé ; les sociétés coopératives construisent des logements destinés à l'accession à la propriété ; les coopérateurs deviennent propriétaires de ces logements lorsqu'ils ont entièrement libéré les



Seulement 380.000 logements de reconstruits...

(Photo A.D.P.)

actions souscrites au moment de la construction. Enfin, à la différence de ces trois organismes les sociétés de crédit immobilier n'exercent aucune activité directe dans le domaine de la construction ; leur rôle se borne à octroyer des prêts aux emprunteurs qui font eux-mêmes édifier les logements dont ils seront propriétaires.

2) Les primes et les prêts

Le régime des primes à la construction et des prêts à moyen ou long terme a été instauré en 1950. La prime est une subvention budgétaire de l'Etat, versée à tout constructeur d'une résidence principale qu'il occupe lui-même (accession à la propriété) ou pour laquelle il consent une location à bail à un taux plafonné par rapport au prix de revient.

La prime est versée pendant une période de dix ou vingt ans, selon la demande qui en est faite. A titre d'exemple, pour un logement de trois pièces (cuisine exclue), le montant de la prime est de 590 francs par an pour dix ans ou de 355 francs par an pour vingt ans.

Ces primes ne sont octroyées qu'aux personnes qui ne sollicitent aucune autre forme d'aide, et en particulier aucun prêt. Pour celles qui demandent l'attribution des prêts à moyen ou long terme, elles sont transformées en bonifications d'intérêts.

Les prêts à moyen ou long terme ne sont consentis qu'aux bénéficiaires des primes, et dans la mesure où les ressources imposables de ceux-ci n'excèdent pas un plafond dont le mode de calcul a pratiquement pour effet d'en exclure environ 20 p. 100 des familles.

On distingue les prêts spéciaux, dont le montant est fixé forfaitairement par type de logement, et des prêts familiaux, accordés à titre complémentaire en fonction de la situation familiale et du type de loge-

ment. Ils sont consentis par le Crédit Foncier de France.

Les prêts spéciaux sont octroyés à moyen terme (5 ans maximum) ou à long terme (20 ans au maximum), à un taux de 5 p. 100, compte tenu de la bonification résultant de la conversion de la prime ; les prêts familiaux sont attribués pour une durée de vingt ans, à un taux réduit de 5 p. 100. A titre d'exemple, pour un logement de trois pièces (cuisine exclue), une famille de trois personnes peut bénéficier d'un prêt spécial de 22.700 F et d'un prêt familial de 8.000 F, ces deux prêts étant consentis à 5 p. 100 pour vingt ans. Pour un logement analogue, mais réalisé dans le cadre de la législation sur les H.L.M., une famille de composition identique, mais de revenus modestes, peut obtenir un prêt H.L.M. de 22.700 F et un prêt familial de 8.000 F ; mais si le prêt familial est octroyé, comme dans le cas précédent, à 5 p. 100 pour vingt ans, le prêt H.L.M. est attribué pour 25 ans, et son taux d'intérêt n'est que de 1,65 p. 100 pendant les cinq premières années, 3,15 pendant les cinq suivantes et 4,15 pendant les 15 dernières.

3) L'aide à la construction

Des facilités complémentaires sont octroyées en sus des financements ci-dessus afin de faciliter la construction de logements locatifs ou destinés à l'accession à la propriété. Leur analyse risquerait d'être longue car, pour pouvoir s'adapter à la diversité des cas particuliers, le système français d'aide au logement n'est pas exempt d'une certaine complexité. On se bornera donc à rappeler ici l'essentiel.

La contribution patronale

— D'abord tous les employeurs doivent effectuer en faveur de la construction des investissements correspondant à 1 p. 100 des salaires versés ;

pratiquement, seules les très grandes entreprises peuvent s'acquitter de cette obligation en procédant directement à l'édification de logements pour leur personnel ; les autres ont recours à d'autres formules, les plus usitées étant le versement d'une contribution aux organismes H.L.M. locaux (qui trouvent ainsi un moyen de financement de la part qui ne fait pas l'objet des prêts de l'Etat) ou à leurs salariés qui accèdent à la propriété grâce aux prêts H.L.M. ou aux prêts spéciaux (et qui voient ainsi diminuer l'importance de leur apport initial).

— L'épargne-crédit.

Ensuite, l'épargne-crédit est une institution qui, dans le cadre des primes et des prêts spéciaux, est destinée à réduire l'apport des accédants à la propriété. Les intéressés peuvent en effet placer à l'avance leurs économies à un compte productif d'intérêts ; au moment de la construction, les sommes versées leur sont restituées, majorées d'un prêt correspondant, consenti pour cinq ans.

— Prêts des caisses d'allocations.

A ces avantages, qu'il est possible de cumuler, peuvent également être ajoutés, lorsque les candidats constructeurs sont assurés sociaux, des prêts consentis par les caisses d'allocations familiales sur leur Fonds d'action sociale. Généralement, ces prêts, dont le montant moyen est de 5.000 F, sont octroyés à un taux très faible, voire sans intérêt pour une durée de cinq ans.

Enfin, les intérêts des dettes contractées en vue de l'accession à la propriété sont déductibles des revenus imposables, ce qui constitue un avantage fiscal important. De même, ces intérêts sont considérés comme un loyer, et à ce titre, ouvrent droit à l'allocation de logement.

Un réquisitoire implacable

Gérard Constant.

En vingt ans, c'est-à-dire depuis la fin de la seconde guerre mondiale, 1.300.000 logements neufs environ ont pu être mis à la disposition des familles à revenus modestes ; il en aurait fallu 4 ou 5 millions !

Aujourd'hui, le salaire moyen de l'ouvrier est de 720 F, celui de l'employé de 780 F, celui du contremaître de 1.290 F.

Comment se loger quand il faut disposer d'un capital de 30 à 50.000 et s'endetter ensuite à raison de 700 à 1.200 F de remboursements mensuels pendant de très longues années ?

Voilà le scandale dont chacun est bien conscient ; mais qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour ? Rien, si ce n'est une multitude d'erreurs grossières qui, accumulées pendant vingt an-

nées, conduisent à une crise dramatique dont les plus défavorisés de nos concitoyens continueront à faire les frais pendant encore de nombreuses années.

C'est à Gilbert Mathieu que revient l'honneur de dénoncer avec rigueur et sévérité l'imprévoyance des Pouvoirs publics ; les lecteurs du « Monde » savent avec quelle minutie ce journaliste remarquable décortique les problèmes les plus difficiles. On connaît, et on apprécie, sa conscience professionnelle et le courage de son tempérament généreux. Un nouvel exemple nous en est fourni.

Le livre qu'il nous propose aujourd'hui, c'est le livre blanc d'un scandale dans lequel de trop nombreux responsables politiques ont trempé sans, pour autant, recevoir la sanction qu'ils méritent. Quand de jeunes potaches se font communiquer les sujets du bachelot, « France-soir » et M. Lazareff se réjouit de s'indigner, et M. Lazareff se réjouit de voir condamner des individus sans scrupules. Mais quand des hommes

politiques ont accepté une responsabilité ministérielle importante, pour laquelle ils sont rémunérés, personne ne s'indigne — et surtout pas M. Lazareff — de les voir incapables de résoudre un problème vital pour quinze millions de leurs concitoyens.

Le refus d'informer ne devrait-il pas aboutir à la déchéance de celui qui ne remplit pas la mission qu'il a librement choisie ? Heureusement, il existe encore des Gilbert Mathieu, mais il est sans doute préférable, pour la fortune de M. Lazareff, qu'ils informent les 300.000 lecteurs du « Monde » plutôt que les millions de lecteurs de « Franpar » (« France-soir », « Paris-Presse », « France-Dimanche », etc.).

C'est pourquoi le réquisitoire impitoyable de Gilbert Mathieu apporte une réponse à tous ceux qui, en guise d'excuse à leur inconscience, seraient tentés de dire : « Que peut-on faire ? ». Des solutions sont proposées, dont certaines, il faut le souligner, reprennent des conclusions du contre plan du P.S.U.

Et c'est bien là toute l'originalité de l'entreprise ; il eût été facile de dresser, seulement, un dossier accablant ; tout fonctionnaire de bonne foi peut montrer, chiffres à l'appui, l'imprévoyance chronique des responsables politiques et des planificateurs du commissariat spécialisé. On s'est toujours plu à minimiser les besoins. Mais, pour la première fois, un au-

teur va beaucoup plus loin et tout en dénonçant les mirages des réformes — ou prétendues telles — actuelles, il n'hésite pas à aborder concrètement le domaine des solutions. Et lorsque Gilbert Mathieu parle « solution », ce n'est pas une suite de « il n'y a qu'à... » C'est, par exemple, le problème de la municipalisation des sols, qui est abordé non comme un slogan pour cahier de revendications, mais comme une opération complexe dont il décrit — et explique — tous les mécanismes. C'est, encore, le tableau de financement qui permettra la construction de 550.000 logements par an et le descriptif des mesures à adopter pour faire fonctionner les relais financiers. C'est, enfin, la description de ce que pourrait devenir un Service national de l'Habitat, élément d'incitation et de contrôle, de conception et de réalisation, susceptible de mettre un peu d'ordre dans les mauvaises habitudes et les scandaleux privilèges, conséquences inévitables d'une anarchie tolérée quand elle n'est pas encouragée.

Ce livre est à lire ; ce n'est pas un exposé aride ; c'est, au contraire, un tableau très vivant dont le tiers est consacré à des propositions qui devraient orienter l'action d'un gouvernement de progrès.

« Peut-on loger les Français ? », par Gilbert Mathieu. Editions du Seuil. Collection Société. Prix : 3,90 F.

Ce qu'il y a derrière la réforme de l'I.N.S.A.

Jean Tercé.

Le ministère laissait récemment prévoir la transformation de l'Institut national des Sciences appliquées de Lyon en grande école. Immédiatement, le recteur Capelle rompait son silence dans une lettre publiée dans *Le Monde*. « Il ne faut pas casser l'I.N.S.A. », disait Capelle.

Quand on se souvient du conflit qui avait opposé le ministre de l'Éducation nationale à l'ancien directeur général de la Pédagogie au sujet de la réforme de l'enseignement, on comprend la signification de la réaction du recteur Capelle. Ce n'est là qu'un épisode de plus à ces luttes sourdes qui se font quand même jour entre les différents clans des milieux dirigeants depuis les premiers projets de réforme. En effet, le recteur Capelle est aussi l'homme qui a fondé l'I.N.S.A., l'homme qui pensait pouvoir démocratiser l'enseignement sans toucher à l'édifice socio-économique qui le conditionne, sans s'en prendre aux finalités de cet enseignement. En d'autres termes : un projet parfaitement technocratique.

Pour en résumer l'histoire en quelques dates : 1957, malgré de fortes oppositions patronales ou étatiques, le recteur Capelle crée l'I.N.S.A. ; 27 octobre 1964, le directeur général à la Pédagogie démissionne pour marquer son désaccord avec Fouchet ; octobre 1965, le ministère envisage une transformation radicale de l'optique I.N.S.A. Mais qu'est-ce donc que l'I.N.S.A. ?

Plus qu'une réponse à des besoins immédiats

L'I.N.S.A. a été créé pour répondre à des besoins nouveaux en cadres moyens que les Facultés et grandes écoles ne pouvaient satisfaire. Il a donc été décidé de mettre sur pied un institut à Lyon. Mais Lyon ne devait être que le premier maillon d'un ensemble d'instituts qui auraient assuré la formation de tous les cadres moyens en liaison directe avec l'industrie. Des trois instituts prévus, à Toulouse, Lille et Rennes, seul celui de Toulouse a vu le jour, mais sans commune mesure avec l'expérience lyonnaise qui a « fabriqué » environ 2.000 ingénieurs. A Toulouse, les promotions sont d'une centaine d'élèves pour 700 à Lyon. Or depuis les premiers projets de réforme de l'université, les travaux ont été interrompus

et permettant le recyclage aux cadres supérieurs en même temps qu'une certaine culture. Cette solution a d'ailleurs connu une amorce de réalisation avec les cycles courts (DEST, « bachots en droit »...).

La troisième solution est celle de Capelle, ou plutôt était ! Pour citer un document de la section U.G.E. de l'I.N.S.A. : « elle consiste à assurer la formation des cadres dans des unités universitaires financées par l'État, mais directement contrôlées par les représentants directs ou technocratiques des monopoles. C'est pourquoi l'I.N.S.A., de même que les écoles formant les techniciens supérieurs, n'est pas rattaché à l'Université. Le seul lien existant entre l'I.N.S.A. et l'Université ayant été obtenu par une action revendicative unitaire étudiants-professeurs : le statut du personnel enseignant de l'I.N.S.A. ».

On comprend donc pourquoi le pouvoir veut « casser l'I.N.S.A. » sous sa forme originelle et le transformer en grande école. Avec le plan Fouchet, c'est aussi l'application à l'enseignement du dirigisme gaulliste, conçu comme moyen de surmonter les contradictions internes aux groupes dirigeants, et d'accoucher aux forçeps



(Photo A.D.P.)

Préparer les actions de masse contre le plan Fouchet.

les structures adéquates aux nouvelles formes de l'économie.

Un nouveau type d'enseignement ?

Les conceptions originales du recteur Capelle se sont épanouies dans l'organisation de l'I.N.S.A. Tout d'abord, c'est le recrutement qui tranche sur celui des grandes écoles. Plus de concours, mais une sélection à partir des notes au bac (ou de leur scolarité pour les techniciens supérieurs) du livret scolaire, et d'un examen psychotechnique devant un jury de trois personnes (un enseignant, un conseiller d'orientation, un industriel). En somme, c'est une avant-première, parce que limitée, du « numerus clausus », dont on commence à parler pour l'Université (voir les déclarations de Zamansky).

Ensuite les élèves sont éliminés tout au long de la scolarité de quatre ans à coups d'examens semestriels avec classements. Il est, en effet, interdit de redoubler. Le système a produit, pour la sixième promotion, plus de 160 éliminations pour 700 élèves ingénieurs. Lorsque l'on sait que seule la section théorique bénéficie de l'équivalence à la propédeutique scientifique et que la plupart des « éliminés » appartiennent aux sections pratiques (mécanique générale, en particulier), composées surtout d'élèves issus du technique, on saisit l'aspect « ségrégation sociale » de la méthode. Le système I.N.S.A. ne pardonne pas ; nouvelle version, technocratique cette fois, du fameux « marche ou crève ». Les ingénieurs coûtent cher, et les études doivent avant tout être rentables à l'I.N.S.A.

L'originalité du recteur Capelle s'est exprimée à un autre niveau : celui des méthodes d'enseignement. Disciple de Gaston Berger, le fondateur de l'I.N.S.A. a essayé de mettre au point une conception de l'enseignement conçu comme « l'ensemble des connaissances essentielles et permanentes, afin de développer l'esprit d'invention et confronter le futur ingénieur aux réalités sociales et éco-

nomiques ». L'enseignement technique et scientifique s'accompagne alors d'une éducation sociale au « département des humanités ». Il est inutile d'insister sur l'idéologie qui sous-tend cette éducation.

Failite du « libéralisme moderne »

Le rapport de la section U.G.E. apporte un certain nombre de conclusions intéressantes sur cet « enseignement nouveau », ou plutôt sur les avatars du technocratie libérale.

Nous trouvons que l'I.N.S.A., au moment de la pose de la première pierre, est le produit de trois composantes :

— les conceptions théoriques d'ensemble de la pédagogie de Gaston Berger, humaniste aisément intégrable au technocratique ;

— l'adaptation de ces conceptions par le recteur Capelle, technocrate de l'enseignement décidé à les concrétiser à l'I.N.S.A.

La nécessité pour le néo-capitalisme de former le plus rapidement possible et au plus bas prix des ingénieurs d'un certain type, indépendamment de toute considération pédagogique.

Ce dernier point a été déterminant dans l'évolution de l'I.N.S.A., et a donné à l'Institut sa signification réelle, sa finalité dans la société socio-économique actuelle. C'est pourquoi la réalité I.N.S.A. nous a appris à ne pas prendre à la lettre certaines conceptions du recteur Capelle qui

« en soi » seraient valables, mais qui, replacées dans leur finalité économique et sociale, se sont révélées avoir une tout autre traduction que celle qu'un grand nombre d'élèves leur avaient attribuée au départ.

Ces méthodes d'enseignement n'ont donc pas donné ce qu'on attendait d'elles. L'administration joue ce rôle bureaucratique autoritaire qu'il est logique de lui voir jouer sans contestation du système socio-économique et sans organisation syndicale étudiants-professeurs forte. Elle contre-carre les efforts de collaboration étudiants - professeurs. Une bonne part du corps professoral, du fait de sa formation, des finalités de l'enseignement dans son ensemble, et des méthodes d'enseignement employées partout ailleurs dans l'Université, n'a pas dépassé le stade des « bonnes vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves » et refuse toute innovation.

Que faire ?

Dans le dernier numéro de *T.S.*, Remy Grillaut a montré, à partir de l'étude d'une application sectorielle du plan Fouchet (en sciences) la nécessité d'actions d'envergure partout où la réforme se met en place et par conséquent éveille des réactions chez les étudiants. Il est certes regrettable que les organisations syndicales, culturelles et politiques n'aient pas encore apprécié l'importance politique du plan Fouchet, et que certaines d'entre elles en arrivent même à admettre son orientation générale ; il est néanmoins nécessaire d'amorcer ces luttes. Seul un mouvement de masse des étudiants peut faire basculer non seulement la majorité des enseignants, mais aussi les autres forces.

Mais que faire, face à ce cas précis qu'est la refonte de l'I.N.S.A. ?

Il est clair que les luttes qui peuvent y être menées localement n'offrent que peu de perspectives. Seul, un minimum de coordination des revendications de réformes de structure dans les secteurs scientifiques peut permettre des succès partiels. Encore

faut-il que l'U.N.E.F. et l'U.G.E. s'en donnent les moyens : qu'une plateforme revendicative, comportant des réformes de structure, soit élaborée, et que des contacts soient pris avec les sections cadres des syndicats ouvriers et les organisations susceptibles de pouvoir lutter sur ce front. C'est à ces conditions que l'application du plan Fouchet peut être enrayée en attendant un élargissement des luttes auquel l'élaboration d'un contre-projet global donnera sa signification politique. Une campagne des étudiants de l'I.N.S.A. ne peut aboutir qu'à l'enlèvement tant qu'elle pourra être interprétée comme la révolte des élèves d'une école et non comme un des objectifs d'une action d'ensemble. Il faut tirer, à un autre niveau certes, les leçons de l'affaire d'Antony. L'unité des forces diverses sur une stratégie offensive mettant en cause les structures néo-capitalistes à l'Université n'est pas pour aujourd'hui, encore faudrait-il pouvoir la préparer au lieu de conclure des alliances faciles et sécurisantes qui ne résoudront en rien les problèmes posés par la société actuelle au mouvement socialiste.

Informations étudiantes

Les 10 et 11 novembre, la section Droit-Sciences Eco. s'est réunie en stage à Poissy, avec 40 participants. Le professeur Denis est intervenu sur le thème « Qu'est-ce que l'économie politique, et rôle de l'économiste », tandis que Jean-Marie Vincent permettait de lancer une recherche sur la théorie marxiste du Droit. Deux commissions commencent dès maintenant des études qui seront diffusées chez les E.S.U. La première sur la notion d'Etat, la seconde sur le droit social. Le stage s'est terminé avec Georges Servet, sur la « signification du P.S.U. par rapport à ce qu'est la gauche et les problèmes de l'unification socialiste ».

Les 20 et 21 novembre, la section Sorbonne a organisé un stage avec Jean-Marie Vincent et Serge Mallet. Les thèmes abordés ont été ceux de l'histoire du mouvement ouvrier, de la stratégie des forces socialistes et du passage au socialisme dans un pays industriel développé. La discussion s'est déroulée en petits groupes, mais le lieu de réunion (local du parti) s'est révélé peu propice à un travail approfondi.

La section étudiante de Grenoble a réuni 40 étudiants, jeudi 18 novembre, sur le thème de l'évolution du mouvement communiste international, avec Gilles Martinet.

TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

Directeur politique :

HARRIS PUISAIS

Directeur adjoint :

GERARD CONSTANT

Comité de rédaction :

Claude BOURDET, Manuel BRIDIER, Maurice COMBES, Richard DARTI-GUES, Christian GUERCHÉ, Pierre MARCHI, Victor MASSON, Paul PARI-SOT, Pierre STIBBE, Robert VENN-DIER, Jean-Marie VINCENT.

Rédacteur en chef :

ERIC BERGAIRE

Administration : 54, bd Garibaldi Paris (XV^e) Tél. : SUF 19-20

Rédaction : 31, r. Mademoiselle Paris (XV^e) Tél. : FON 22-60

Publicité : Geneviève Mesguiche 6, Avenue du Maine Paris-14^e Tél. : LIT 19-39. Pub. Littéraire : 71, r. des St-Pères, Paris Abonnement : C.C.P. Paris 5826-63 6 mois 18 F 1 an 35 F Soutien : à partir de .. 70 F Changement d'adresse : 0,50 F.

Directeur de la publication : Roger CERAT.

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A. 62-61, rue La Fayette Paris (9^e)

"TOUT VA TRES BIEN, MADAME LA MARQUISE..."

Version inédite, mise au point par Giscard d'Estaing

« A trop prouver, on ne prouve rien »... Une fois encore, l'adage populaire s'applique aux dépens de Giscard d'Estaing, notre honorable ministre des Finances.

Sa dernière allocution télévisée — la veille de l'ouverture de la campagne électorale — a été un petit chef-d'œuvre du genre. Optimiste, fier de soi, plein de faconde, ce pur produit de bonnes familles bourgeoises et capitalistes a fait le coup de la jeunesse-reconnaissante-envers-son-chef : « Je

réalise, a-t-il déclaré avec un tremblement dans la voix, l'honneur qui m'a été fait, et les responsabilités qui sont les miennes, d'assurer, à moins de quarante ans, la gestion des finances et de l'économie de la France. Cet honneur et ces responsabilités m'obligent à une réponse sincère. »

Malheureusement, la sincérité n'a pas été à la mesure des ambitions, puisque le tableau brossé de la France a péché à la fois par excès et par défaut.

Par excès d'abord. Donnons quelques exemples de cette vantardise, déjà trop fréquente jadis en période électorale, et que le régime gaulliste a élevée à la hauteur d'une institution.

● « La hausse du coût de la vie est inférieure, pour la deuxième année de suite, à l'intérêt servi aux dépôts par les caisses d'épargne », a déclaré le ministre.

Cela n'est pas exact. En 1964, la hausse des prix de détail a été de 3,44 p. cent à 3,60 p. cent, selon les statistiques officielles utilisées. En 1965, elle sera vraisemblablement de 2,75 p. cent (moyenne actuelle pour les neuf premiers mois). Soit une moyenne de 3,10 p. cent à 3,18 p. cent par an pour la période 1964-1965.

Or, le taux d'intérêt des caisses d'épargne (variable entre 2,40 et 3 p. cent) n'est, en moyenne, que de 2,75 p. cent. La hausse du coût de la vie a donc dépassé ce taux d'intérêt.

A quoi il faut ajouter que même si les épargnants ont reçu un intérêt de 2,75 p. cent (d'ailleurs annulé par la hausse des prix), la valeur réelle de leur capital déposé dans les caisses d'épargne s'est trouvée dépréciée de plus de 6 p. cent en deux ans, du fait de la hausse des prix. Il n'y a pas de quoi s'en vanter, bien que la hausse des prix soit un peu moins forte qu'avant (3 p. cent contre 5 p. cent).

● « Le budget de la France est voté en équilibre et sans déficit », a poursuivi Giscard d'Estaing.

Certes, mais quel budget ! Pour éviter de faire apparaître un déficit, on a lésiné sur tous les crédits de caractère social.

Les crédits pour les constructions scolaires ont augmenté (en valeur réelle) de 2 p. cent seulement, alors que la commission compétente du V^e Plan souhaitait les voir progresser de 23 p. cent au moins. Les crédits pour les hôpitaux augmentent de 5 p. cent, alors que tous les spécialistes s'accordent à souhaiter leur doublement. Les prêts aux H.L.M. locatives limitent à 7 p. cent la progression de celles-ci en 1965, alors qu'il faudrait tripler la construction des H.L.M. locatives. On a limité à 100 millions les crédits budgétaires pour la formation professionnelle, etc.

● « La France dépense ce qu'elle gagne; l'ordre normal est rétabli », a encore déclaré le ministre.

Bel ordre budgétaire, en effet, que celui qui consiste à organiser la stagnation du pouvoir d'achat des prestations familiales (leur montant en francs n'augmentera pas plus que les prix) ; à limiter à 1 p. cent environ la hausse du pouvoir d'achat des fonctionnaires ; à fixer à 4,60 F par jour la retraite des vieux (26 p. cent de moins que ce qu'avait prévu la Commission Laroque)...

Bel ordre aussi que celui qui prévoit d'autant plus d'allègements d'impôts que les revenus des citoyens sont élevés, aggravant ainsi l'inégalité fiscale. En 1966, faut-il le rappeler, les allègements fiscaux (à revenus constants) seront deux fois plus élevés pour les titulaires de hauts revenus que pour les autres !...

● « Ces deux années, l'expansion aura été beaucoup plus forte que ce qu'on croit généralement : 4,1 p. cent. »

Ici, Giscard d'Estaing se surpasse en habileté. Car il additionne l'année de forte croissance qu'a été 1964 (+ 5,7 p. cent) avec l'année de « stabilisation » qu'est 1965 (+ 2,5 p. cent seulement), pour donner

par Jean TODURE

l'illusion d'un progrès régulier et rapide. En fait, ce mélange dissimule mal la réalité des 250.000 à 300.000 chômeurs actuels, ainsi que les réductions d'horaires de travail, qui ont affecté cette année environ un million de travailleurs.

Arrêtons là nos exemples de vantardise ministérielle, pour voir — c'est le plus important — comment le pouvoir essaie de tromper l'opinion par omission.

De singuliers oublis

En choisissant ce dont on parle, on choisit en effet aussi de taire ce qu'on veut cacher. Réparons donc quelques oublis de Giscard d'Estaing.

1 L'inégalité croissante en France.

Notre ministre n'en a-t-il jamais entendu parler ? Faut-il lui rappeler qu'en sept ans — puisqu'on est à l'heure des bilans présidentiels — le pouvoir d'achat des prestations familiales a augmenté 13 fois moins vite que celui du salaire de l'ouvrier célibataire ? Qu'en 7 ans encore, le pouvoir d'achat du « smigard » a progressé 9 fois moins vite à Paris et 5 fois moins vite en province que celui de l'ouvrier moyen ?

Que les agriculteurs, loin de voir leur niveau de vie rattraper celui des autres catégories de la nation, comme le leur avait promis M. Debré lors du vote de la « loi d'orientation » en 1960, ont pris un nouveau retard, non seulement sur les ouvriers, mais aussi et surtout sur les cadres et le patronat, mieux traités par le régime ?

A la lecture de ces chiffres, non contestés par le pouvoir, on comprend que le ministre des Finances préfère les taire. Car ils traduisent une aggravation constante de l'inégalité sociale, déjà extraordinairement vaste en France, puisqu'elle va de 1 à plus de 500 entre les citoyens (malgré le jeu de l'impôt progressif).

2 Le retard de la France sur ses grands concurrents étrangers.

En dix-huit mois, grâce à ce « plan de stabilisation » dont le gouvernement est si fier, la production industrielle française a pris 10 p. cent de retard sur ses rivales allemande et américaine. Et, puisqu'on achève ce septennat, pourquoi ne pas reconnaître qu'en sept ans la production industrielle française n'a augmenté que de 45 p. cent, contre 60 p. cent à l'Allemagne et aux Etats-Unis, et même 80 p. cent à l'Italie, qu'on présente souvent en France comme une « grande malade » ?

3 Le chômage, aussi, pourquoi n'en pas parler ?

Pourquoi taire que, malgré « le nouveau démarrage de l'activité de l'économie française », pour reprendre la formule de Giscard d'Estaing, les demandes d'em-

ploi sont de 25 p. cent plus nombreuses maintenant qu'il y a un an et les offres de travail de 17 p. cent moins nombreuses ?

Pourquoi dissimuler que les réductions d'horaires ont frappé des centaines de milliers de travailleurs dans le textile, l'automobile, la métallurgie lourde, les chantiers navals... ? Giscard d'Estaing croit-il vraiment que les familles frappées par la récession ignorent la cause de leurs malheurs ?

4 Et pourquoi ce silence sur les équipements collectifs ?

Il y a encore en France 15 millions de mal-logés, parce que les pouvoirs publics n'ont pas voulu construire assez pour les classes populaires. La moitié des jeunes qui veulent apprendre un métier ne peuvent entrer dans l'enseignement technique, parce que le gouvernement n'a pas voulu bâtir assez de lycées ou de centres de formation professionnelle pour eux. La France manque tragiquement d'hôpitaux, de crèches, d'établissements psychiatriques, de centres pour les vieux ; parce que l'incurie gouvernementale de la V^e République a succédé aux insuffisances de la IV^e.

Et que l'on ne nous dise pas, surtout, que c'est par manque d'argent. Car des fonds énormes ont été gaspillés ailleurs : dans la guerre d'Algérie, la force de frappe, les prébendes à de nombreux groupes capitalistes... Sans doute, n'aurait-il pas été possible de rattraper en quelques années un retard qui date souvent de plusieurs générations. Mais une bonne partie du handicap aurait pu être comblée. Elle ne l'a pas été par choix politique, et non pas pour d'obscures raisons techniques.

5 La « coalition des intérêts qui n'entendaient pas se laisser dépouiller »

a fourni à Giscard d'Estaing sa conclusion, lorsqu'il a présenté le chef de l'Etat comme en train de défendre le peuple français contre les appétits d'ogres perfides.

Incrovable duperie de l'opinion ! Mais où sont-ils ces « intérêts coalisés », sinon du côté du pouvoir ? Sont-ce les travailleurs ou les grandes banques qui ont des représentants au gouvernement (Pompidou, Jacquinet, Couve de Murville) ? Est-ce pour sévir contre les « coalitions d'intérêts » qu'ont été décidées les réformes fiscales qui allègent l'impôt sur les sociétés et alourdissent l'impôt sur les petits salariés ?

Est-ce contre les « coalitions d'intérêts » qu'ont été favorisées les concentrations entre trusts capitalistes (français et européens), le développement des échanges internationaux, ainsi que le refus des sections syndicales d'entreprises et des réformes de structures, qui auraient réduit les privilèges et les moyens d'action des groupes les plus fortunés ?

L'Etat gaulliste n'est pas, en vérité, ce rempart contre les « coalitions d'intérêts » que suggère Giscard d'Estaing. Il est en fait le plus solide soutien de ces « intérêts », à qui il demande seulement d'être assez nationalistes pour aider le chauvinisme de de Gaulle et assez puissants pour résister aux infiltrations de la concurrence américaine.

On voit mal comment on pourrait identifier de telles « coalitions d'intérêts » avec le peuple de France, et en particulier avec ses classes populaires.